

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 décembre 2021, à 19h00

Date de la convocation : 06 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize décembre à 19 heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : SARRAILH Gérard, LEGLISE Vincent, LASSEBIE Roger, CRASPAIL Maïté, GALOUYE Camille,
LAZAYRES Chrishélène, MATHIEU Michel, SOULE Michel.

Excusés : CRASPAY Christophe, FOURGUET Jean-Lin, OTTEN Martine.

Absents :,

Procurations :

Secrétaire de séance : LAZAYRES Chrishélène

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- en exercice : 11
- présents : 8
- ayant participé aux délibérations : 8

La séance est ouverte à : 19h05

1/ Approbation du procès-verbal du 07-10-2021 : vote à l'unanimité

2/ Approbation du nouveau tableau de classement de la voirie communale :

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies
communales de la commune, soit 7483 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal après avoir consulté le tableau annexé à cette délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tableau de classement des voies communales
- AUTORISE le Maire à le signer

Libellé de la voie	Longueur de la voie en mètre linéaire
Impasse de sens	36
Impasse crabérou	54
Rue de l'abreuvoir	79
Rue carrérot	43
Rue de carrère	262
Chemin pichet	97
Chemin courbès	406
Chemin de sarusse	80
Rue de blancat	262
Chemin peyralan	77
Lotissement les balcons de louvie	273
Chemin la Mouline	155
Parking Municipal	37
SOUS-TOTAL BOURG	1861
Chemin du cimetière	440
Route des Eschartès	3400
Croisement route des Eschartès à l'entrée de chez LASCURETTES	280
Chemin de Vergès	320
Chemin de fer (pont compris)	1060
Chemin de baburet	122
SOUS-TOTAL ESCHARTES	5622
TOTAL VOIRIE COMMUNALE LOUVIE-SOUBIRON	7483

3/ Règlement de facturation d'eau et d'assainissement :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la facturation d'eau et d'assainissement se fait deux fois par an. Ce mode de facturation connaît des limites concernant les logements locatifs. En effet, à leur départ, les locataires n'informent pas systématiquement la mairie. Le secrétariat observe alors des problèmes pour la facturation (date exacte de départ et nouvelle adresse d'envoi pour la facture). Pour un même logement, ces problèmes peuvent être multipliés si plusieurs locataires se suivent sur une même période de facturation.

De ce fait, la tarification se faisant au forfait, le Maire propose que la facturation d'eau et d'assainissement pour les logements locatifs soit adressée au propriétaire. Ce dernier pourra alors l'intégrer aux charges de son loyer.

Après avoir entendu les explications et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le mode de facturation présenté par le Maire pour les logements locatifs
- **INFORME** que des situations particulières pourront être examinées à titre exceptionnel

4/ Facturation eau potable aux gros consommateurs (pôle agro-alimentaire Isale) :

Le Maire informe le conseil municipal que les derniers relevés de consommations du pôle agro-alimentaire de Louvie-Soubiron, indiquent une consommation annuelle globale de 6000m³.

La consommation des deux industriels, à savoir l'EPIC abattoir et la société Lahouratate, correspond à celle d'environ 100 habitants. Il devient donc essentiel de mettre en place une tarification spécifique pour ces deux gros consommateurs.

Pour information, le Maire rappelle que suite à la réunion du 23 février 2021 qui s'est tenue à Louvie-Soubiron en présence du Sous-Préfet, du Président de la CCVO et du Maire de Béost, il a été convenu que le pôle agro-alimentaire de Louvie-Soubiron serait principalement alimenté en eau potable par la commune de Béost.

La commune de Béost facturera directement la consommation du pôle agro-alimentaire à la commune de Louvie-Soubiron au tarif en vigueur de Béost, soit au-delà de 1€ le m³. De ce fait, maintenir la facturation à 111€ pour ces deux gros consommateurs ne sera plus supportable pour notre commune. D'autant plus, que des dépenses importantes sont déjà engagées notamment le changement du groupe de pompage.

Après avoir entendu le maire dans ses explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant du tarif gros consommateur à 3000€
- **PRECISE** que ce nouveau tarif sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2022.

5/ Achat terrain bâche incendie courbès :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la bâche incendie à courbès sont terminés. La parcelle accueillant cette installation a été mesurée par le géomètre et le document d'arpentage a été établi. Cette nouvelle parcelle de 121 m² dont la nouvelle désignation est AD228 appartient à l'indivision Merlet. Comme cela avait été convenu avec la signature d'une promesse de vente, le prix d'achat s'élève à 50€ le m², soit un prix global de 6050€.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la commune de la parcelle AD228, appartenant à l'indivision MERLET, pour la somme de 6050€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document pour mener à bien ce projet.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

6/ Régularisation bornage parcelle AC122 :

Le Maire informe qu'une partie de la parcelle AC122 appartenant à Monsieur et Madame TAILLY correspond à l'emprise du chemin Pichet. De ce fait, après discussion, afin de régulariser la situation, les propriétaires souhaitent céder à titre gracieux la superficie concernée, soit 24m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquiescer à titre gracieux la superficie correspondant à l'emprise du chemin Pichet
- **PRECISE** qu'un géomètre sera mandaté afin d'établir un document d'arpentage prenant en compte ce découpage.
- **PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document pour mener à bien ce projet

7/Aides aux familles pour les transports scolaires - Année 2021-2022 :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que depuis 2016, le transport scolaire n'est plus assuré, à titre gratuit.

Depuis 2019, la compétence transport a été transférée à la Région qui a mis en place une nouvelle tarification basée sur le quotient familiale. La gratuité offerte à partir du troisième enfant disparaît. De ce fait, certaines familles ont vu leur facture augmentée.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose, de reconduire l'accompagnement financier aux familles voté par délibération le 28 octobre 2019 à raison de 75% du montant global de leur facture.

Afin de bénéficier de cette aide, les familles devront impérativement :

- résider à LOUVIE SOUBIRON,
- faire preuve de l'utilisation régulière du service.
- transmettre les documents suivants à la MAIRIE DE LOUVIE-SOUBIRON :
 - le formulaire de demande de prise en charge partielle des frais de transport scolaire,
 - fournir les justificatifs de paiement
 - fournir un relevé d'identité bancaire ou postal.

Après avoir entendu les explications et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les dispositions financières de participation communale, à hauteur de 75%, au titre de l'année 2021-2022.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte se rapportant aux reversements de l'aide accordée aux familles

8/ Informations diverses :

- Téléphonie Mobile Haute Vallée de l'Ouzom :

Une réunion, à laquelle ont assisté Gérard SARRAILH et Christophe CRASPAY, s'est tenue le matin du 17 novembre dans les locaux de la CCPN, relative à la desserte en téléphonie mobile et fixe de l'ensemble des abonnés, tant de Ferrières que de Louvie-Soubiron.

Actuellement une démarche est portée par le département des Hautes-Pyrénées, pour le compte de la commune de Ferrières, qui vise à mieux desservir les quartiers du Bourdas et de Hougarou (Arbéost). Cependant, les solutions proposées ne permettront pas de desservir ni le quartier de la Hérrère, ni celui de l'annexe de la mairie (Louvie et Ferrières).

De ce fait, la solution consisterait à ce que le département des Pyrénées-Atlantiques dépose auprès de l'Etat une demande complémentaire, pour le compte de la commune de Louvie-Soubiron, visant à desservir les zones que le projet actuellement porté par le 65 ne pourra pas couvrir à lui seul.

La démarche pour le 64 débiterait par une prise de délibération du Conseil Municipal demandant que la Fibre 64, en charge aussi de la téléphonie mobile, engage une étude à ces fins.

Cela suppose que la collectivité et ses habitants acceptent la présence d'un ou plusieurs ouvrages de téléphonie Mobile sur leur territoire.

Avant de solliciter le Conseil Municipal, et compte tenu des réactions souvent hostiles à ces implantations, une réunion sera faite auprès des habitants de ce quartier. La demande pourrait être portée par les maires des trois communes (Louvie, Arbéost et Ferrières).

- Unité de production d'eau potable Pourrios (Réunion du 17 novembre 2021) :

Une entrevue avec Monsieur Alain CAPERET, Vice-Président de la CCPN a permis de clarifier leurs attentes. Monsieur CAPERET nous a précisé que la CCPN n'est plus intéressée par le captage de la source Pourrios. Le captage d'autres sources présentes sur leur territoire (Trouille et Garrotné) suffira à remplacer le million de m³ actuellement achetés au SMNEP au prix de 0.42 € le m³. (Sur un besoin CCPN de 1.8 Million/ an).

Monsieur CAPERET nous a fait part aussi de ses inquiétudes sur les ressources en eau disponibles qui alimentent Ferrières et donc aussi Les Eschartès, nous recommandant à l'avenir de « réserver » à Pourrios un débit pour notre quartier.

Le sens de ce message nous interroge quelque peu et l'interprétation qu'il faut en faire ;

Louvie-Soubiron devrait donc se préparer à se passer à terme de l'actuelle desserte de ses habitants par le réseau CCPN ?

Un message qui détonne avec les relations fraternelles et de solidarité que nous entretenons avec nos voisins de Ferrières et d'Arbéost depuis de nombreuses années : actuellement l'enfouissement de la ligne électrique sur notre territoire à leur seul profit, notre partenariat pour une meilleure couverture en téléphonie mobile de la haute Vallée de l'Ouzom, et l'action de Louvie-Soubiron auprès des acteurs du déploiement de la fibre 64, pour que Ferrières et Arbéost qui ne seront pas desservis par la fibre 65 puissent l'être à partir de notre commune.

- Pôle agroalimentaire et pastoral d'Isale :

A notre demande, nous avons reçu (le maire et deux adjoints) les trois repreneurs potentiels de l'activité viande de l'entreprise Lahouratate. Étaient présents aussi le Maire de Béost et Claude Chauvin son adjoint. Les repreneurs nous ont confirmé leur souhait de déplacer l'activité « cheville » sur Arudy ; proximité de leurs lieux de vie respectifs, meilleure desserte pour les camions, bassin de main d'œuvre plus favorable ont été les motifs invoqués.

La vente au détail se poursuivrait à Laruns, dans l'actuel magasin dont ils seront locataires.

Le cédant de l'affaire négocie pour eux auprès de la CCVO les meilleures conditions de reprise, notamment la relocalisation de l'atelier de découpe sous la forme d'un crédit-bail.

Monsieur le Maire de Béost a fait savoir aux repreneurs que les terrains attenants à l'actuelle conserverie sont fléchés en zone artisanale. L'éloignement du premier client de l'abattoir avive nos inquiétudes, laissant craindre un début de détricotage de cet ensemble remarquable, unique et exemplaire pour la filière alimentaire et pastorale, qui avait été accompagné par les municipalités qui se sont succédées depuis 1987 et par la CCVO durant la mandature 2009/2014.

Après la maison de retraite, après les services d'aide à domicile, voilà un fleuron de plus qui va quitter le Haut Ossau dans l'indifférence générale, alors que paradoxalement notre attention est attirée à grand renfort de presse par la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale en Vallée d'Ossau.

- Chutes de neige :

Neigées du samedi 27 et dimanche 28 novembre, du samedi 4 et dimanche 5, et mercredi 8 décembre (30 à 50 cm de neige) :

Lundi 29 novembre : dans l'après-midi, la commune déneigeait la partie bétonnée jusqu'au Soum de La Vié
Vendredi 3 décembre : accalmie, l'entreprise Gaspé dégageait les avalanches de Cam de Can et l'accès à Listo était complètement rétabli.

Samedi 4 et Dimanche 5 décembre : nouvelles chutes de neige et alerte météo la plus élevée communiquée aux habitants de Listo (peu de neige sur la route bétonnée).

Lundi 6 décembre : la voie est dégagée par les habitants ; le risque est maximum et les coulées ne se sont pas produites.

Mardi 7 décembre : dans l'après-midi, l'avalanche au cam de Can s'est déclenchée.

Mercredi 8 décembre : Reprise des chutes de neige.

Jeudi 9 décembre : route est déneigée par la commune jusqu'au Cap de Binc ; barrière baissée

Le maire remercie la collaboration des habitants de Listo et leur esprit de responsabilité face à ces risques. Nous refermerons dorénavant la barrière à chaque chute de neige comme cela avait été instauré à la suite de la tragédie de 2009.

- Bilan des intempéries du 9 et 10 Décembre :

Logement T3 du pichet : entrées d'eau au rez-de-chaussée

Isale : les érosions de berge se poursuivent ; l'ouvrage de protection de la station d'eau potable était partiellement immergé et la STEP inondée, mais sans dommages.

Eschartès :

- Glissement de terrain le 10 décembre au niveau Isidore et amas de graviers sur la voie ferrée : voie dégagée par l'entreprise Craspay

- Fortes érosions de berges sur les fargues (90 m)

- Erosion aval pont Craspay (45m)

- Erosions au droit des propriétés Mondot

La mairie a demandé à être reconnue au titre de catastrophe naturelle, tant au niveau des dégâts sur l'espace public que chez les particuliers.

- Demande d'autorisation d'atterrissage occasionnel en temps de neige :

Une demande d'autorisation d'utilisation du pla d'Auzu comme site d'atterrissage occasionnel sur sol enneigé a été faite par l'association des pilotes de montagne. Un avis plutôt favorable des conseillers présents a été donné à cette requête. Le sujet sera présenté en conseil municipal ultérieurement.

- **Agression du Maire de Ledeux :**

Le conseil municipal apporte tout son soutien à Bernard AURISSET qui a été violemment agressé par un administré dans l'exercice de sa fonction. Pour avoir été confronté au même problème, le maire regrette que la seule parole d'un maire, trop généreusement qualifié de « premier magistrat de la commune », et d' « officier de police judiciaire », ne puisse si peu prévaloir face à celle d'un administré, et qu'il faille attendre que l'irréparable se produise pour être écouté et défendu.

- **Tri sélectif/**

Le déplacement des conteneurs actuels de tri sélectif du local près du cimetière vers le parking municipal près des colonnes verre et OM suscite des avis mitigés (occupation espace parking, risque de déchets au sol...). Le Conseil Municipal ne veut pas précipiter sa décision, et souhaite ajourner pour l'instant tout changement. La CCVO sera consultée à cet effet.

Fin de séance à : 20h20

**Le Maire,
Gérard SARRAILH**



Approbation du compte rendu du 13 décembre 2021 par les membres présents :

Gérard SARRAILH	Vincent LEGLISE	Roger LASSEBIE	Maïté CRASPAIL
Camille GALOUYE	Chrishélène LAZAYRES	Michel MATHIEU	Michel SOULE